

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 029/2026**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 15/04**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....23
- présents .....21
- votants .....23
- suffrages exprimés .....23
- majorité .....12
- pour .....23
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

25/03/2026

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, Le premier avril, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Florence AUDON, Vincent LECOQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Chantal BOUVIER, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Martin NOURRIT, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

**Absents :** Guillaume FREMIOT, Karine DUMAS.

**Pouvoir :** Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Karine DUMAS donne pouvoir à Adeline VEROT.

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A LA SAS « CENTRALES VILLAGEOISES EN PAYS MORNANTAIS »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

**Vu** les statuts et le règlement intérieur de la Société par Actions Simplifiée (SAS) « Centrales Villageoises du Pays Mornantais » ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la SAS « Centrales Villageoises du Pays Mornantais ».

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Désigne** Martin GAILLY comme délégué titulaire de la Commune à la SAS « Centrales Villageoises du Pays Mornantais » ;
- **Désigne** Guillaume FREMIOT comme délégué suppléant de la Commune à la SAS « Centrales Villageoises du Pays Mornantais » ;
- **Charge** M. le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI

